

Infanticide au quartier Bambouchine

Il tue son fils et l'enterre dans un sac à dos

Abel EYEGHE ÉKORE
Libreville/Gabon

L'ÉMOI et la consternation étaient à leur comble, mardi dernier, au carrefour Bambouchine, dans le sixième arrondissement de Libreville. Et pour cause: un homme d'une trentaine d'années, André Ghislain Evazza, père de trois enfants âgés respectivement de 6, 3 et 1 ans, a mis fin, il y a environ un mois, aux jours du plus petit, Abraham Minko Evazza.

Après avoir accompli son forfait, le père de famille a enfoui le corps sans vie de la victime dans un sac à dos, puis l'a inhumé nuitamment dans une zone marécageuse située derrière la maison familiale. C'est grâce à la perspicacité de la mère des trois enfants que la vérité a fini par triompher. " Nous vivions ensemble au domicile familial sis au carrefour Bambouchine. Mais l'irresponsabilité et le comportement violent d'André Ghislain Evazza ont vite fait que je prenne mes distances.



André Ghislain Evazza, le père présumé meurtrier.

J'ai donc aménagé chez mes parents avec mes trois enfants. Puis, un jour, André Ghislain Evazza s'est présenté chez moi après avoir appris que notre benjamine est malade et qu'elle est hospitalisée dans une structure sanitaire de la place. Sans trop savoir pourquoi, il est entré dans une colère noire et a décidé d'amener avec lui nos deux autres enfants. Avant de partir, il a menacé ma famille et moi de mort", la mère de famille inconsolable.

Et d'ajouter qu'elle est restée plusieurs jours sans

nouvelles de ses deux enfants partis avec leur père, avant de prendre la résolution de se rendre au domicile d'André Ghislain Evazza, au quartier Bambouchine, pour leur rendre visite. Elle est étonnée, en y arrivant, de ne trouver personne. Auprès de la famille de son ex-concubin, elle manque de tomber à la renverse, en apprenant qu'André Ghislain Evazza a raconté à ses parents que leur deuxième enfant se trouve avec sa maman! Et ce n'est pas tout. Lui-même est porté disparu avec



L'endroit où l'enfant a été enterré dans un sac.

l'aîné de ses trois enfants. " Je ne comprenais plus rien à cette histoire. Surtout que sa famille m'a laissé entendre que les enfants vivaient l'enfer ici. On ne les voyait presque pas. Ils passaient toute la journée enfermés dans la chambre", narre la dame.

LE SUSPECT AVOUE• Désarmée, la maman décide de poursuivre ses recherches auprès des parents maternels du père de ses enfants. Là-bas, elle apprend que son ex-compagnon se trouve à Bitam, depuis plus d'un mois. Joint

au téléphone, ce dernier répond qu'il a juste avec lui l'aîné et qu'il a laissé Abraham, le cadet, chez une tante, sans donner ni l'identité ni l'adresse de la personne. Dès lors, la mère des enfants commence à craindre le pire. "A chaque fois que je voulais parler avec notre fils aîné, André Ghislain Evazza trouvait toujours des excuses pour que la conversation n'ait pas lieu. Je n'étais pas rassurée. Avec l'aide d'un membre de sa famille, on a pu joindre la Direction générale des recherches

(DGR) à Bitam. C'est après son interpellation qu'André a reconnu que l'enfant est mort pendant qu'il le corrigait pour avoir fait ses besoins sur le lit", explique la mère du bambin.

A la suite de quoi, André Ghislain Evazza a été transféré sur Libreville, vendredi dernier, pour la poursuite de l'enquête. A son arrivée, il a été placé en garde à vue à la DGR. Après avoir amené les Officiers de police judiciaire (OPJ) sur des fausses pistes pendant longtemps, c'est seulement mardi dernier que le suspect a avoué son crime et dévoilé l'endroit exact où il a enterré le sac à dos contenant la dépouille de son enfant.

Ledit sac a été déterré en présence du procureur Ndinga. A l'intérieur, se trouvait effectivement le corps décomposé d'Abraham Minko Evazza. Il a ensuite été inhumé au cimetière de Lalala.

Le présumé meurtrier attend, lui, d'être déféré devant le parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure.

Procès État gabonais contre Étienne Dieudonné Ngoubou

Accusé, levez-vous !

JNE
Libreville/Gabon

Le procès État gabonais contre Étienne Dieudonné Ngoubou, déprogrammé le jeudi 23 août 2018 pour «raisons techniques», débute finalement aujourd'hui au Palais de justice de Libreville. Malgré la demande du Groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les droits de l'Homme, appelant le gouvernement à le libérer «immédiatement», l'ex-ministre du Pétrole, en détention provisoire à la prison centrale de Libreville depuis le 12 janvier 2017,

comparaîtra donc devant la Cour criminelle spéciale (CCS) pour des faits présumés de malversations financières et de détournement de deniers publics qui sont d'ordre criminel.

Ce procès est attendu pour la manifestation de la vérité sur plusieurs dossiers et on devrait enfin savoir, de façon plus précise, le degré de responsabilité dans les charges qui pèsent sur Étienne Dieudonné Ngoubou, à l'issue des éléments à charge et à décharge. L'ex-membre du gouvernement, dont l'état de santé demeure précaire, sera jugé conformément à l'Article 141 du Code pénal



Etienne Dieudonné Ngoubou sera face à ses juges à partir d'aujourd'hui pour être fixé sur son sort.

qui dispose : «Le détournement des deniers publics est le fait pour tout fonctionnaire ou agent de l'État ou des collectivités publiques,

de détourner ou soustraire des deniers publics ou privés ou effets actifs en tenant lieu, ou des espèces, titres, effets ou objets mobiliers

dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions, si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur supérieure à 250 000 francs». Le coupable encourt la réclusion criminelle.

DOSSIER PAS REMIS À TEMPS• Le procès avait été reporté le 23 août dernier parce que «le dossier d'accusation n'a pas été remis à temps au président de la Cour criminelle spéciale». En effet, cette juridiction d'exception, devant laquelle les débats doivent être intégralement oraux, est saisie par une décision de mise en accusation, prise à l'issue de l'instruction de l'affaire. Seul le pré-

sident a accès au dossier, les autres membres de la Cour n'en prenant connaissance qu'au travers des interrogatoires et dépositions organisés à l'audience.

Étienne Dieudonné Ngoubou est la première personnalité de haut rang à être jugée par la Cour criminelle spéciale mise en place par le Décret N° 00012/PR/MJGSDH du 5 janvier 2018 pour «juger les fonctionnaires ou agents de l'Etat ou des collectivités publiques, et leurs complices soupçonnés de détournements ou soustractions des deniers publics ou privés supérieurs à 250 000 francs.»

Insécurité au quartier Nkembo

Le vol à la tire rapporte gros à son auteur

Cadette ONDO ÉYI
Libreville/Gabon

STANY Obame, alias Djessy, un jeune compatriote d'une vingtaine d'années, est soupçonné d'avoir commis un vol à la tire qui lui a rapporté beaucoup d'argent. Arrêté par la Police judiciaire (PJ), puis placé en garde à vue, le jeune homme, élève en classe de 1re au lycée Jean-Hilaire Obame Eyeghe, est passé aux aveux. Entendu sur procès-verbal, il a rapporté les faits qui se sont pro-

duits, ce jour-là à 8 heures de juillet 2018 à Nkembo dans le deuxième arrondissement de Libreville. A bord de son véhicule, la future victime, qui roule dans le sens Sotega/marché de Nkembo, se retrouve coincé dans un bouchon monstre à quelques mètres de la station-service située dans ce quartier.

Stany Obame alias Djessy qui, à l'affût, observe les mouvements des véhicules, bondit de nulle part et ouvre promptement la portière arrière du véhicule visé. Puis, il s'empare rapidement d'une mallette qui



Stany Obame dans les locaux de la PJ.

contient une somme... de 3 millions de francs. Son coup réussi, le braqueur disparaît dans les dédales de Nkembo.

Désarmé, le propriétaire se rend immédiatement à la PJ et dépose une plainte contre X.

Entre-temps, le voleur devenu millionnaire, investit "son" argent dans l'achat des ballots de vêtements et de plusieurs autres variétés d'articles, puis trouve un espace au marché de Mont-Bouët pour les revendre.

Mais, ce qu'il ignore, c'est qu'en raison de ses activi-

tés de banditisme au quartier Nkembo et ses environs, il était déjà dans l'oeil du cyclone. Aussi, les services de police diligent-ils des investigations pour le confondre. Le jeune homme est finalement neutralisé, quelques semaines plus tard, par les Officiers de police judiciaire (OPJ) à son domicile sis à Nkembo.

Au poste de police, il accepte de coopérer et reconnaît en bloc les faits qui lui sont reprochés. Stany sera bientôt présenté devant le parquet de Libreville qui décidera de son sort.